



Commune  
d'ALSTING

☒ Place de la Mairie - 57515 ALSTING  
☎ 03 87 99 15 20  
☎ 03 87 99 21 85  
✉ mairiealsting@rtvc.fr

**ARRETE MUNICIPAL**

**n° 11/2022**

portant réglementation de la circulation routière

**Le Maire de la commune d'ALSTING**

VU la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions;

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 44 et R 225;

VU l'instruction interministérielle du 7 juin 1977 sur la signalisation routière;

VU le Code des Communes et notamment ses articles L 131-2 à L 131-3 et R 131-1 à R 131-3;

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** – En raison des travaux de branchement de fibre optique, prévus à partir du 11 avril prochain et pour 30 jours, au niveau du n°2 rue des Prés et afin d'assurer la sécurité des usagers ainsi que celle du personnel de la société TERRALEC de BEHREN-les-FORBACH, chargée d'effectuer les travaux, la circulation sera réglée comme suit :

**Article 2** - Pour la durée des travaux susvisés, il y aura empiètement sur la chaussée entre les immeubles n° 2 et n°4 rue des Prés, du lundi 11 avril au lundi 16 mai 2022 inclus. Le stationnement sera interdit au droit des travaux.

**Article 3** - Cette réglementation sera matérialisée par un panneau de signalisation réglementaire.

**Article 4** - Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Mme. le Sous-Préfet de Forbach
- La Brigade de Gendarmerie de Behren-lès-Forbach

Alsting, le 05 avril 2022

Le Maire, HEHN Jean-Claude

